## **PROGRAMME**

# Formation Habilitation Electrique

Personnel électricien BR, BC, B1, B2

Conformément à la NFC 18-510





- Durée21 heures (3 jours)
- > Horaires
  De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
- > Public et prérequis

Personnel devant réaliser des travaux, des interventions et des consignations sur des installations électriques BT.

Effectif15 personnes maximum par

## Validation

session

Attestation de participation et avis du formateur sur la délivrance de l'habilitation

Compétences animateurs
 Formateur habilité

## Moyens

Salle de cours / Appareils de mesures / Equipements de protection / Divers systèmes d'alimentation électrique et matériel

Handicap

Nos formations peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap. Contactez nous pour plus de renseignements.

## Objectifs de la formation :

- > Acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires pour réaliser en sécurité les interventions BT d'entretien et de dépannage et les interventions de remplacement et de raccordement conformément à la NFC 18-510.
- > S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à leur établissement.
- > . Adapter le programme à la finalité de l'habilitation délivrée.

## Contenu de la formation :

### Formation théorique et pratique

I) Module Tronc commun:

- Enoncer les fonctions des MATERIELS électriques BT et TBT.
- > Distinguer les grandeurs électriques, tel que courant tension, résistance etc.
- > Connaissance des risques. Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie.
- > Lire et exploiter un titre d'habilitation.
- > Donner les noms et les limites des différents DOMAINES DE TENSION.
- > Assurer la surveillance électrique de l'OPERATION.

II) Module Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension (BR, B1, B2, B1V, B2V) :

- Citer les différents TRAVAUX HORS TENSION avec ou sans ENVIRONNEMENT électrique.
- > Préciser le rôle du CHARGE DE CONSIGNATION et du CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.

Pour les Exécutants :

- > Respecter les instructions données par le Chargé de Travaux,
- > Rendre compte de son activité.

Pour les Chargés de Travaux :

- Identifier le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et échanger les informations nécessaires;
- > Respecter les instructions données par le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE ou par le CHARGE DE CONSIGNATION ;
- > Rendre compte de son activité.
- > Identifier les différents niveaux d'HABILITATION et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des TRAVAUX HORS TENSION avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.).
- > Enoncer les prescriptions d'exécution des travaux.
- > Organiser, délimiter et signaler la ZONE DE TRAVAIL. (Pour B2 et B2V).
- Eliminer un risque de présence de tension dans la Zone des Opérations Electriques
   BT -zone de voisinage (mise en place de NAPPE ISOLANTE, etc.). (Pour B1V et
   B2V)



## Contenu de la formation (suite):

- > Respecter la zone de travail
- > Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Nommer les documents applicables dans le cadre des TRAVAUX HORS TENSION (Attestation de Consignation, Avis de Fin de Travail) ainsi que les autres documents associés (Autorisation de Travail, Instruction de Sécurité, etc.).
- Rédiger les documents applicables dans le cadre des TRAVAUX (pour les CHARGES DE TRAVAUX).
- > Vérifier et compléter l'ATTESTATION DE PREMIERE ETAPE DE CONSIGNATION.
- > Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux TRAVAUX.
- > Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
- > Identifier les OUVRAGES ou les INSTALLATIONS et les ZONES D'ENVIRONNEMENT objet des travaux. (DOMAINE DE TENSION, ZONE D'ENVIRONNEMENT, locaux réservés, etc.).
- > Lister les mesures de prévention à observer lors d'un TRAVAIL.
- > Respecter, faire respecter les règles et les INSTRUCTIONS DE SECURITE.
- > Effectuer des TRAVAUX HORS TENSION avec ou sans présence de pièces nues sous tension.
- Effectuer la deuxième étape de consignation.
- > Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.
- > Respecter et faire respecter les INSTRUCTIONS DE SECURITE.

#### III) Module « BC Consignation »:

- > Citer les limites de l'habilitation BC (autorisation et interdits, etc..).
- > Identifier le chargé d'exploitation électrique et le chargé de travaux.
- > Rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une CONSIGNATION (Attestation de Consignation en UNE ETAPE, Attestation de Consignation en DEUX ETAPES).
- > Réaliser la Consignation en UNE ETAPE et la Consignation en DEUX ETAPES sur différents types de matériels.
- > Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'Habilitation visée.

## IV) Validation

A l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques un avis nominatif et individuel indiquant l'habilitation recommandée est remis à chaque participant.